

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

29 NOVEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES
RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. FRANÇOIS BELLOT

¹ Voir doc. 316 (2021-2022) n°1 à n°4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif du ministre-président Jeholet.....	3
2	Discussion générale	4
3	Examen des divisions organiques et des programmes relevant des compétences de la commission	13
3.1	Division organique 01 (Dotation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Médiateur) (programmes 1 et 2)	13
3.2	Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au gouvernement) (programme 4,9).....	13
3.3	Division organique 10 (services du gouvernement de Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques) (programme 5,6)	13
3.4	Division organique 11 (secrétariat général) (programmes 1, 3, 4, 5).....	14
3.5	Division organique 14 (relations internationales) (programmes 1, 2, 3)	14
4	Votes et confiance	14

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 29 novembre 2021², le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission.

1 Exposé introductif du ministre-président Jeholet

M. le ministre-président commence son exposé en indiquant que la dotation au Parlement a fait l'objet d'une augmentation de 623 000 euros liée à l'indexation.

Au niveau des priorités dégagées dans le cadre de la transition écologique, il fait état d'une augmentation de crédit de 850 000 euros pour renforcer et coordonner les actions prévues dans le cadre du plan transversal de transition écologique, portant le montant total de l'article à un million d'euros.

Quant à la dotation à WBI, il épingle non seulement une augmentation de 480 000 euros liée à l'adaptation à l'indice des prix à la consommation, mais aussi des subventions complémentaires diverses dans le cadre des relations internationales à concurrence de 1 200 000 euros.

Il mentionne aussi l'existence d'un nouvel AB relatif à des dépenses inhérentes à des actions et des interventions internationales dont des projets cofinancés, créée suite à la transformation du fonds budgétaire des actions communautaires en AB classique. Cet AB est doté d'un montant de 528 000 euros à l'initial 2022.

Il expose encore que l'opération plaisir d'apprendre mise en place lors des vacances scolaires de l'été 2021 pour pallier aux retards d'apprentissages dus à la crise Covid, se voit reconduite en 2022 et sera financée à concurrence d'un million d'euros.

² Présents :

Mme Grovonius, M. Ouriaghli

M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, Mme Laruelle, Mme de Coster-Bauchau

M. Lux (en remplacement de Mme Ryckmans), M. Segers (en remplacement de M. Daele)

M. Kerckhofs (Président)

M. Matagne

Assistaient également à la réunion :

Mme Greoli : membre du Parlement

M. Jeholet, ministre-président

M. Blanchard, chef de cabinet adjoint du ministre-président Jeholet

M. Schmetz, conseiller du ministre-président Jeholet

M. Gall, conseiller du ministre-président Jeholet

M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

2 Discussion générale

Tout en relevant les bonnes intentions du ministre-président apparaissant à la lecture du document budgétaire, **Mme Greoli** souhaite obtenir divers éclaircissements.

Premièrement, elle évoque la multiplication par sept des crédits en matière de relations internationales portés ainsi de 202 000 euros en 2021 à 1 400 000 en 2022. Si toutes les actions soutenues sont sans doute essentielles pour le rayonnement de la Communauté française, de ses artistes ou ses auteurs à l'international, elle se demande quelles sont les perspectives ainsi créées et s'il existe un plan B en cas d'interdiction de voyager. Elle demande ensuite des explications complémentaires sur l'augmentation de 480 000 euros relative à WBI. Épinglant encore un crédit de 1 125 000 euros dans le cadre du plan de relance et un crédit de 3 200 000 euros dédié à l'attractivité, l'intervenante souhaite que le ministre-président lui communique le détail de la répartition de ces aides.

Se réjouissant de la volonté d'améliorer la mobilité des jeunes hors cadre scolaire et hors projet de l'UE telle qu'exprimée dans le plan 0-25 ans, elle s'étonne toutefois de constater qu'un tel engagement ne se traduit par aucune augmentation des crédits du BIJ et elle se demande comment il sera possible de financer cette mesure.

Enfin, Mme Greoli regrette une fois encore, de ne pas pouvoir déceler à travers les documents budgétaires, la part allouée à WBI par la Communauté française et la part allouée par la Région wallonne, alors que l'accord de coopération prévoit une identification des sommes dédiées par les uns et pas les autres. Elle en demande des explications.

M. Ouriaghli, qui constate que la pandémie actuelle de la Covid-19 continue à avoir un impact très fort sur notre société en perturbant nos habitudes quotidiennes et en bouleversant nos relations, déclare que les secteurs dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont notamment l'enseignement, la culture, la jeunesse ou encore l'enfance et le sport, figurent parmi les plus touchés. Le commissaire profite de cette prise de parole pour saluer la proactivité du gouvernement et constater que, malgré les moyens limités dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles, des solutions ont été trouvées non seulement pour faire face aux enjeux et pour soutenir le plus grand nombre possible d'acteurs de terrain, mais aussi pour donner les impulsions nécessaires à la préparation de la relance en vue de sortir de la crise.

Tandis que les débats budgétaires permettent aux parlementaires d'exercer leur rôle de contrôle de l'exécutif, en veillant à ce que le Gouvernement suive bien les orientations des projets pour lesquels il s'est engagé, il s'agit aussi d'évaluer l'impact concret des décisions prises sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Dans

ce contexte, et au nom du Groupe socialiste, le député relève qu'à l'analyse de ce budget initial 2022, le gouvernement dans son ensemble continue de prendre ses responsabilités en cohérence avec ses engagements.

En cohérence avec les valeurs écosocialistes qu'elle porte, **Mme Grovonius** déclare qu'il est essentiel pour son Groupe que tous les niveaux de pouvoirs s'inscrivent dans la lutte pour une transition écologique. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut prendre des initiatives importantes en la matière comme la rénovation des bâtiments scolaires lancée par le gouvernement sous l'impulsion du ministre Daerden, mais aussi la récente adoption du Plan transversal de transition écologique qui vise la neutralité carbone au plus tard pour 2050. À cet égard, elle salue le renforcement du financement des actions en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique à hauteur de 850.000 euros. À propos de ce Plan transversal, elle demande au ministre-président d'en expliciter les prochaines étapes.

Sur la modification et la mise en œuvre du décret pauvreté et de son plan quinquennal, elle constate qu'aucune augmentation du budget dédié à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales n'était prévue à l'initial 2022. Or, vu les conséquences de la crise sanitaire, mais aussi des récentes inondations dramatiques en termes de précarité et d'inégalités sociales, la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit de rester vigilante à ce que les moyens déployés dans ce cadre soient suffisants pour espérer atteindre les objectifs fixés, notamment concernant les centres de ressources. Dans ce cadre, la commissaire souhaite obtenir des d'informations sur l'évolution des mesures prises dans le cadre du plan quinquennal. D'autre part, évoquant le plan ambitieux de la Région wallonne de sortie de pauvreté financé à hauteur de 482 millions d'euros, présenté récemment par le ministre-président wallon Di Rupo, elle souhaite savoir si le gouvernement a été associé aux discussions relatives à ce plan et si des synergies existent avec la Wallonie.

En ce qui concerne les subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger, la même intervenante constate une nette augmentation de crédit. Elle demande à connaître les projets financés dans ce cadre.

En ce qui concerne la partie relative au devoir de mémoire _sujet important pour son groupe politique_, elle relève peu de variations de crédit alors que, récemment, le ministre-président avait déclaré que le dernier appel à projets prévu dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes n'avait pas eu, à l'instar de 2020, le succès escompté. Mme Grovonius demande si

des actions sont prévues afin de susciter davantage de projets à l'avenir. Elle demande encore au ministre-président de faire le point sur les projets retenus dans le cadre de ce dernier appel.

Quant aux relations internationales, elle relève que les budgets alloués sont en hausse et note qu'un montant de plus de 528.000 euros est consacré aux « Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales, dont des projets cofinancés ». Elle s'en réjouit et demande davantage d'informations concernant ces projets.

M. Ouriaghli reprend la parole pour interroger le ministre-président sur l'opération Plaisir d'apprendre. Il demande si l'ensemble des rapports d'activités des 59 communes participantes ont été déposés et quel en a été le bilan. Quel est le calendrier prévu pour la prochaine opération ? Des efforts sont-ils prévus au niveau de la communication notamment vis-à-vis des parents d'enfants et des étudiants jobistes ? Le taux d'inscriptions ayant été plus faible qu'attendu, les moyens non affectés de l'enveloppe prévue à cet égard ont-ils ou vont-ils être redirigés vers d'autres secteurs comme l'enseignement obligatoire ?

M. Lux commence par rappeler l'importance de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses compétences pour faire société. Ainsi la culture, l'éducation et l'enseignement, le sport, la jeunesse, l'accueil de la petite enfance, etc. sont autant de leviers pour une émancipation individuelle et collective des citoyennes et citoyens, justifiant les investissements et le soutien importants qui y sont consacrés par le Gouvernement afin de permettre aux acteurs de terrain de faire face aux conséquences de la crise. L'intervenant cite les budgets ambitieux en matière d'investissement dans la transition énergétique, particulièrement dans les infrastructures scolaires, ainsi que les nombreuses mesures reprises sous le vocable plan 0-25, et ce malgré une situation financière sous tension qu'il faut garder à l'esprit.

Le commissaire déclare que la mise en œuvre des six axes d'action prévus par le plan de transition écologique approuvé par le gouvernement en septembre permettra d'opérer une réelle transformation dans un cadre budgétaire ambitieux, et ce, tant avec le million d'euros dont le ministre-président a fait état qu'avec l'apport d'autres politiques comme les chantiers des infrastructures scolaires et non scolaires. Il souhaite savoir comment ce budget d'un million sera utilisé en 2022.

Évoquant à son tour la réduction de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sociales, en augmentation depuis la crise sanitaire qui frappe toute la population et plus particulièrement les jeunes, M. Lux entend souligner le visage féminin de la précarité. Il s'en réfère à la Note de genre réalisée par la Cellule d'appui en Genre qui précise qu'une analyse de genre transversale doit être réalisée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. S'appuyant sur l'annexe 5 au document parlementaire

budgétaire prévoyant cette analyse, il demande au ministre-président confirmation qu'elle aura bien lieu.

M. Lux tient également à souligner le soutien apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travail de mémoire et rappelle la publication récente d'un rapport sur l'avenir des collections extraeuropéennes conservées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il demande au ministre-président où en est ce projet.

Sur les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les institutions européennes, M. Lux souhaiterait disposer d'éléments lui permettant de comprendre comment les AB et les crédits se concrétisent et avec quel bénéfice pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, il rejoint la question de Mme Greoli sur la mobilité internationale des jeunes et le plan 0-25 en demandant à son tour des précisions sur les moyens dédiés, les orientations éventuelles des secteurs de ces projets et les procédures pour attribuer les aides. L'égalité des genres est-elle prise en compte dans ces dispositifs ?

Sur les relations internationales, il constate à son tour que l'augmentation de crédit de 480 000 euros est justifiée par l'indexation, mais que l'exposé particulier précise qu'elle intègre 3 éléments comme l'alignement des salaires des agents de la carrière externe suite à une décision du ministère des Affaires étrangères pour tous les diplomates, le transfert de la dotation du BIJ vers WBI, et le transfert de WB Théâtre/Danse Musique vers la dotation WBI. Il se demande si ces transferts ne doivent pas s'analyser finalement comme une contraction des moyens effectifs pour mettre en œuvre la NPI, à moins que l'AB 33.02 relatif aux subventions diverses dans le cadre relations internationales qui connaît une augmentation de 1 200 000 euros ne serve à compenser lesdits transferts. Le député souhaite obtenir des éclaircissements à propos de ces mouvements pas toujours faciles à appréhender. Il demande encore au ministre-président comment il entend déployer son ambition en matière internationale à l'heure de la pandémie de Covid-19 et du dérèglement climatique, et ce, alors que WBI a fait le choix de réduire le nombre de ses pays partenaires.

Il interroge encore le ministre-président sur le financement de la Cocof par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le calcul de la dotation à la Cocof intègre ainsi un coefficient d'adaptation qui n'a plus été modifié depuis des années et donnerait lieu, d'après la Cour des comptes, à un manque à gagner de 2 millions d'euros. Or il semblerait que la Région wallonne ne soit pas traitée de la même façon.

En ces temps de crise, M. Segers souhaite mettre à l'honneur le travail extrêmement difficile réalisé par les collaborateurs des cabinets ministériels, alors que les aides ont été essentiellement dirigées vers les secteurs et non pas vers les cabinets bien que leur charge de travail ait augmenté. Soucieux du bien-être de tous

au travail, et à rebours d'un regard parfois condescendant sur ces collaborateurs de la part du public, il demande au ministre quel est l'état de ses troupes.

Sur « Plaisir d'apprendre », se réjouissant des moyens prévus en 2022, il demande si l'opération est déjà enclenchée et si des crédits résiduels de 2021 ont été reportés. Pour l'intervenant, ce projet trouve sa place –politiquement parlant - dans le plan 0-25, puisque ce programme se focalise sur le décrochage et l'accompagnement des plus jeunes. Sur la méthode, cette opération pose la question des apprentissages, en y incluant le sport et la culture. Dans cette optique, comment s'assurer que les partenaires de la culture et du sport reconnus dans leur secteur pour leur travail de proximité y soient réellement associés par les communes et ne soient pas dépassés par d'autres opérateurs qui n'auraient pas cette compétence de remédiation ? M. Segers demande encore comment le ministre-président articule son action avec celle de ses collègues du gouvernement en charge de l'éducation, de la culture et du sport.

M. Bellot rappelle que le conclave d'automne s'est tenu dans un contexte d'accélération de la reprise susceptible de renouer avec un niveau d'avant-crise. Hélas, celle-ci est revenue frapper et perturbe déjà les perspectives de croissance couplée aux prévisions inquiétantes de l'inflation pour la fin de l'année et pour 2022, remettant ainsi en cause les fondamentaux du conclave, et ce, bien que le gouvernement ait retenu une provision de l'ordre de 60 millions d'euros pour faire face à des dépenses imprévisibles, mais possibles quant à l'indexation. Il en déduit que le futur ajustement budgétaire devra certainement actualiser ces paramètres. Dans ce contexte, le commissaire entend souligner la difficulté du gouvernement qui, dans son œuvre d'élaboration de l'épure budgétaire, a tenu malgré tout à investir massivement dans les bâtiments scolaires afin d'améliorer le confort des élèves et de réduire leur impact environnemental, poursuivant ainsi une stratégie de long terme, et ce, tout en consolidant les politiques classiques, en prolongeant les mesures de ripostes à la crise pandémique, et en soutenant les secteurs et les acteurs impactés par les terribles inondations du mois de juillet dernier.

Il en conclut que cet exercice budgétaire s'inscrit dans une période difficile, mais témoigne néanmoins de la volonté du gouvernement de contenir les dépenses, alors que les recettes augmentent de 550 millions d'euros et que les dépenses augmentent quant à elles à concurrence de 518 millions. Dans ce contexte, l'intervenant épingle encore le plan 0-25, le soutien à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales, ainsi que l'appui à la démarche nationale et internationale en matière de transition écologique dont les crédits sont augmentés. À ce sujet, il souhaiterait connaître le détail des priorités et des actions prévues en 2022.

M. Bellot évoque ensuite l'implémentation des priorités définies dans la NPI, l'augmentation de la dotation WBI et la poursuite des relations intrafrancophones. Sur le plan 0-25 et l'opération de remédiation Plaisir d'apprendre, il demande de confirmer si, pour les 5e et 6e primaires, il est bien envisagé de solliciter les communes pour la période de vacances de Pâques. Il demande encore comment l'information sera diffusée et si l'opération donnera lieu à une seule stratégie de communication de la part des ministres concernés?

Il témoigne encore du soutien apporté par WBI à des projets très concrets portés par sa propre commune au Burkina Faso ayant permis de créer un dispensaire avec une répercussion directe sur l'espérance de vie. Il signale aussi l'existence d'un partenariat culturel en matière musicale, essentiel pour l'expression d'une saine démocratie, et les synergies mises en place avec le service "Allo-prof". Pour M. Bellot ces projets, même s'ils ne pèsent pas lourd en termes financiers, sont très porteurs pour notre visibilité et notre présence à l'international.

M. Kerckhofs déclare que son groupe politique ne soutiendra pas le projet de budget présenté au Parlement en ce qu'il contient les indemnités parlementaires dont il conteste non pas le principe, mais le montant, celles-ci étant 4 fois supérieures au salaire moyen de la population. Il estime ainsi que le montant de ces indemnités ne devraient pas dépasser deux fois le salaire moyen -et non pas médian, puisque comme il l'explique, celui-ci est inférieur au salaire moyen et sa prise en compte serait donc défavorable au député.

Mme Laruelle, qui ne partage pas la vision du PTB, a pris acte de l'explication.

M. le ministre-président revient sur l'importance des aides, du soutien et de la coopération à l'international et déclare que, dans l'ensemble, le budget est maintenu voire même renforcé, dans une optique de solidarité, d'ouverture et de rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale à travers ses diverses actions.

Sur la lutte contre la pauvreté, il entend rappeler les chiffres de financement annuel des centres-ressources des appels à projets et des experts du vécu à savoir : 1 400 000 euros (750 000 euros pour les centres-ressources, 650 000 euros pour les appels à projets) ainsi qu'un budget de 831 000 euros pour le fonctionnement de la direction pauvreté et pour la mise en œuvre des actions transversale dans le cadre de cette enveloppe, ce qui porte le total général dédié à la pauvreté à 2 231 000 euros. Ces moyens sont mobilisés au fur et à mesure de l'exécution du décret. Pour les appels à projets 2021, il est demandé au gouvernement de soutenir 40 dossiers sélectionnés pour près de 1 200 000 euros en mobilisant l'enveloppe annuelle consacrée ainsi que les moyens dédiés à la mise en œuvre d'actions transversales, ce qui permettra de consommer l'ensemble des moyens prévus. Par ailleurs, une provision de 27 millions

d'euros a été prévue pour les écoles, les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que les infrastructures touchées par les inondations, et 1000 ordinateurs ont été mis à la disposition des 9 communes sinistrées. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient sans doute modestement en complément de l'action des communes et du Fédéral, mais, dans les compétences qui sont les siennes, d'autres investissements importants prévus dans les écoles sont aussi de nature à favoriser le bien-être des élèves parmi lesquels les plus précarisés.

Sur le devoir de mémoire, le ministre-président précise que le gouvernement examinera, au cours de sa réunion du 9 décembre 2021, les résultats de l'appel à projets ordinaire de cette année. Le conseil de transmission de la mémoire s'est quant à lui réuni en octobre pour donner un avis sur les projets et il est prévu d'ouvrir entre janvier et février 2022 les appels extraordinaires qui porteront sur la thématique de la valorisation des témoignages en lien avec le devoir de mémoire. L'orateur répond encore que l'appel à projets extraordinaire pour l'année courante a été clôturé fin de l'été et reprend 82 000 euros pour un total de 11 projets. Il rappelle aussi que l'essentiel du budget servira à financer les différents centres mis en place par le décret (un centre pour 180 000 euros, trois centres pour 60 000 euros, 10 centres labélisés recevant une subvention de 5000 euros par an).

Sur le plan de transition climatique, il répond que d'excellentes initiatives existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais que celles-ci manquaient de coordination, d'où l'opportunité du plan. Chaque ministre est conscient de sa nécessaire mise en œuvre ; il en va ainsi en matière de bâtiments scolaires où chaque projet sera désormais examiné sous l'angle de la transition écologique et du développement durable. Le ministre-président rappelle ensuite la progression des moyens : 20 000 euros en 2019 et 2020, 150 000 euros en 2021, 1 000 000 d'euros en 2022. Ces moyens assureront la mise en place du comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique ainsi que la mise en œuvre des actions du plan transversal, par exemple le déploiement d'une mobilité internationale et coresponsable en sensibilisant à l'impact environnemental de ce type de déplacement et en développant un programme de compensation des émissions de CO², la sensibilisation à l'amélioration de la performance énergétique des infrastructures, la contribution à l'amélioration de la biodiversité via la réalisation de toitures vertes, de jardin ou d'installation de ruches, la réalisation d'un cadastre et d'un monitoring de l'utilisation des ressources et l'élaboration de plans d'action pour la minimisation de la consommation de celles-ci, l'instauration d'un label ou d'une charte organisme écoresponsable pour les secteurs qui touchent la Fédération Wallonie-Bruxelles, le développement d'un site internet intégrant le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédié à la transition écologique ainsi que tous les outils numériques qui permettront de contribuer aux objectifs climatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre-président cite encore l'organisation d'un événement

fédérateur sur la transition écologique ou l'organisation de campagnes et d'activités de sensibilisation. Les modalités de ces actions restent encore à définir.

Sur le financement par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Cocof, il répond à M. Lux qu'il ne peut être tenu pour responsable de la non-révision du coefficient avant son entrée en fonction. Il ajoute qu'en matière de relations internationales, pour 2021 et pour l'avenir, un montant de 252 000 euros sera versé à la Cocof.

Il répond à M. Segers que l'état des collaborateurs de cabinet est à l'image de celui de la population belge. La pression est forte, car il a fallu gérer la crise Covid dont l'impact au quotidien sur la Fédération Wallonie-Bruxelles est énorme. Il s'agit également d'assurer le suivi du comité de concertation, l'application des différents arrêtés ministériels, etc. Mais le ministre-président salue le travail et le sens du devoir des membres des cabinets dans les circonstances actuelles, alors que le télétravail n'a pas toujours facilité les choses.

Il répond à Mme Greoli que la part de la Région wallonne dans le financement de WBI s'élève à 23 800 000 euros contre 40 300 000 euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La comptabilité analytique permet, ligne par ligne, d'apercevoir les contributions précises en matière de coopération bilatérale, de projets régionaux ou de projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre-président y veille, même s'il lui semble possible d'affiner les chiffres pour certaines masses.

Le ministre-président rappelle que le budget total du BIJ –intégré au sein de WBI- représente 6 millions d'euros, en ce compris la part de la Région wallonne. Cela inclut un budget spécifique destiné à la mobilité des jeunes pour des actions hors Erasmus. On y retrouve des projets pour l'apprentissage des langues, l'acquisition de compétences entrepreneuriales, la culture, divers projets de coopération au développement où la Fédération Wallonie-Bruxelles vient compléter des budgets européens, à concurrence de 675 000 euros. Dans une optique de bonne gouvernance, une évaluation de ces projets a été demandée au BIJ en vue de réorienter certains montants, le cas échéant pour ne conserver que ce qui fonctionne bien.

Sur les subventions diverses en matière de relations internationales, le ministre évoque l'augmentation conséquente de 1 200 000 euros opérée néanmoins dans un contexte actuel difficile marqué par une situation financière dégradée dans le temps. Il rappelle que des priorités ont été définies dans la NPI, telles que la Francophonie, l'Europe, la défense de la langue, la diplomatie scientifique et académique –avec un réseau spécifiquement dédié- le développement artistique à l'international -dans le secteur de l'humour par exemple- la défense des droits de l'enfant, et le sport à l'international. Le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'augmentation de 500 000 euros conséquente qui a été épinglés par les députés correspondent à la même ambition. Le ministre-président cite l'organisation

des Francofolies de la musique au Maroc à titre d'exemple. Il rappelle que ces dossiers mettant en avant nos artistes et nos talents à l'international sont en augmentation constante.

Aux parlementaires qui se sont inquiétés de certains transferts, et sur les 480 000 euros complémentaires apparaissant à l'AB 41.01.11, il répond qu'il n'y a pas de diminution globale de la dotation WBI et que cette somme correspond à l'indexation, les trois éléments relevés par M. Lux y sont également intégrés. Il s'agit en fait à des montants déjà identifiés en 2021, mais isolés car non indexés.

À propos des actions et des projets cofinancés à l'international, le ministre-président cite la coordination internationale, le projet européen lié au programme Erasmus+ permettant de faciliter la mobilité en Europe, Epale -la plateforme européenne pour l'apprentissage des adultes- et E-Twinning, initiative intégrée au programme Erasmus+ permettant aux enseignants EU de mener des projets d'échange à distance avec leurs élèves à l'aide d'outils numériques.

Enfin, sur « Plaisir d'apprendre », le ministre-président confirme le budget d'un million d'euros. Il rappelle que le montant initial de trois millions prévu pour l'été dernier n'a pas été consommé en raison des contraintes temporelles de délai et de communication que l'on sait. Dès lors la participation s'est limitée à 59 communes et l'évaluation sera bientôt transmise au gouvernement. Pour l'orateur les communes participantes ont déjà fait part de leur enthousiasme et de leur satisfaction quant au budget reçu. Par ailleurs, l'objectif n'est pas d'intégrer cette opération dans la remédiation scolaire telle que pratiquée habituellement, mais de la concevoir de façon plus large, avec des activités culturelles et sportives afin de toucher un maximum d'enfants. Si le ministre-président se dit ouvert à l'idée de l'organiser pendant les vacances de Pâques, il est moins chaud de l'intégrer à un congé où les élèves ne disposent que d'une seule semaine de repos. Il rejoint le point de vue partagé par M. Segers quant aux opérateurs culturels et sportifs.

Mme Greoli précise qu'elle visait non pas une diminution du budget du BIJ, mais une non-augmentation alors que le plan 0-25 a pour ambition d'investir de façon plus importante dans la mobilité des jeunes. Elle attend l'évaluation dont le ministre-président a fait état.

M. Lux, qui est conscient du poids relatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la problématique de la lutte contre la pauvreté, aurait souhaité avoir des informations sur le projet d'analyse genrée annoncé en la matière afin d'appréhender davantage la question de la pauvreté des femmes. Sur WBI, il reste dans l'incompréhension du détail des éléments tels que formulés dans la DO 14 entre augmentations, transferts, diminution, mais il prend acte des éléments de réponse et des ambitions du ministre-président. Pour le député, le mécanisme aurait toutefois nécessité plus de clarté. Il note par ailleurs que 252 000 euros supplémentaires

viendront garnir les caisses de la Cocof tout en continuant à regretter la non-adaptation du coefficient depuis de nombreuses années, malgré des demandes que le collège de la Cocof aurait formulées à plusieurs reprises, et ce, alors que, selon la Cour des comptes, la Région wallonne aurait quant à elle bénéficié de la révision dudit coefficient.

M. Segers demande comment les 2 200 000 euros non liquidés provenant du montant provisionné pour l'opération plaisir d'apprendre programmée à l'été 2021 ont été réalloués.

Le ministre-président lui répond qu'un montant d'un million a été reversé en 2022 dans le SACA cellule urgence et redéploiement et que le solde non liquidé est revenu dans la grande caisse.

3 Examen des divisions organiques et des programmes relevant des compétences de la commission

3.1 Division organique 01 (Dotation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Médiateur) (programmes 1 et 2)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2 Division organique 06 (crédits cabinet et charges liées au gouvernement) (programme 4,9)

M. Kerckhofs constate que, pour tous les AB du programme 4 (p. 9 de l'exposé particulier) les chiffres de l'initial 2021 n'apparaissent pas dans le tableau budgétaire, de sorte que la comparaison entre 2021 et 2022 n'est pas possible. Il en demande la raison.

Le ministre-président lui répond qu'il s'agit d'une erreur technique et que le tableau corrigé sera transmis pour annexe au rapport.

3.3 Division organique 10 (services du gouvernement de Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques) (programme 5,6)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

3.4 Division organique 11 (secrétariat général) (programmes 1, 3, 4, 5)

Dans le programme 5, à l'AB 11.06 relatif aux collaborateurs mis à disposition des ministres sortants de charge, **M. Kerckhofs** constate une diminution de crédit consécutive entre 2021 et 2022 et en demande la raison.

Le ministre-président lui répond qu'il s'agit du chiffre communiqué par le SePAC, qui traduit notamment le non-renouvellement de certains de leurs collaborateurs par les ministres sortants.

3.5 Division organique 14 (relations internationales) (programmes 1, 2, 3)

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

4 Votes et confiance

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 1 et 1 abstention, l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022 - *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 10 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le rapporteur,

F. Bellot

Le président,

J.-P. Kerckhofs